

Mairie de Saint-Germier



République Française
Département
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-GERMIER**

SEANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026 à 11h00

Convocation du 17 mars 2026

Affichage du 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 11 heures 00, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - FONS Alizée - AMILHAT GROLLIER Isabelle – HOULES Vanessa – DEVIS Frédéric – PETITJEAN Yoann – NELLER Samuel Bruno – GEAYMOND Maxime – CARRION Marilou

Secrétaire de séance : HEDIN Philippe

OBJET : Délibération D2026-12

Fixation des indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Madame HOULES Vanessa et Monsieur DEVIS Frédéric, élus respectivement 2^{ème} et 3^{ème} adjoint, informent le Conseil Municipal qu'ils ne souhaitent pas percevoir d'indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- au taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 pour le 1er adjoint.

Le Conseil Municipal prend acte de la volonté du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à ne pas percevoir d'indemnités.

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint-Germier, le 22 mars 2026.

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Monsieur Philippe HEDIN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Hedin', written over a horizontal line.

Délibération N°2026-12
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Absents excusés : 00
Procuration : 00
Votants : 11